

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 4 décembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

ITINÉRANCE

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

M. Savoie

PRISONS

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Savoie

L'hon. M. Gauvin

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

MÉDECINS

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

M^{me} Conroy

L'hon. M. Dornan

M^{me} Conroy

L'hon. M. Dornan

M^{me} Conroy

L'hon. M. Dornan

MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÉGARD DES ENFANTS

M. Coon

L'hon. M. Gauvin

M. Coon

L'hon. M. Gauvin

ÉNERGIE

M. Austin

L'hon. M. Legacy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

ITINÉRANCE

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Madame la présidente, j'ai appris l'effroyable nouvelle du décès d'une personne sans-abri à Saint John. Le ministre responsable du logement confirmerait-il si tel est bien le cas?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je ne connais pas les détails de la situation, mais je sais que, à Saint John seulement, des personnes sans-abri sont décédées au cours des deux ou trois dernières semaines. C'est tragique. La situation demeure tragique. Nous sommes conscients que nous devons agir très rapidement dans le dossier, vu l'augmentation de 210 % du nombre de personnes sans-abri en six ans. Voilà pourquoi nous mettons promptement en oeuvre des initiatives comme Le logement avant tout. Voilà pourquoi nous avons annoncé sans tarder un engagement de 7,4 millions de dollars pour sortir les gens du froid et leur offrir un logement stable. Nous savons qu'il y a des solutions au sein de la collectivité. Nous comptons sur le soutien de nos collectivités et nous agissons promptement afin de répondre à la crise le plus rapidement possible et d'éviter autant de situations tragiques que possible. Le statu quo n'est pas acceptable. Le gouvernement le sait, et c'est pourquoi nous agissons si vite.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, Madame la présidente, un an s'est écoulé. Nous avons connu notre première tempête de neige. Il commence à faire froid. Il y a eu des décès à Miramichi et à Fredericton, et récemment à Saint John. Le gouvernement actuel a mis un an à créer un groupe de travail et a reporté d'une année ses objectifs de lutte contre l'itinérance. Les décès auraient pu être évités. Chaque décès met en évidence une défaillance de notre système. En tant qu'élus, nous avons à tout le moins la responsabilité de fournir aux gens un plan qui leur permet de rester en vie. Le gouvernement, c'est vous. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un leadership, pas des reports, des digressions ni des divagations sur ce que d'autres personnes ont fait. Je souligne à la première ministre que des gens sont déjà morts. Dites-nous tout de suite quel plan vous mettrez immédiatement en oeuvre pour assurer la sécurité des gens cet hiver et éviter d'autres décès. Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Voilà pourquoi nous avons réagi avec urgence. Nous avons constitué un groupe de travail ministériel afin d'agir avec l'urgence que mérite le dossier ainsi que de façon stratégique sur le plan interministériel. Nous avons l'intention de publier une stratégie globale de lutte contre l'itinérance d'ici à la fin de l'année et nous sommes résolus à le faire pour montrer aux gens

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

du Nouveau-Brunswick, notamment à ceux qui sont en situation s'itinérance, que nous avons une vision pour mettre fin à la crise dans nos collectivités et que nous réaffirmons notre engagement — réaffirmons notre engagement — à l'égard de l'indicateur de rendement clé que nous avons présenté dans le discours sur l'état de la province l'année dernière. Il s'agissait de réduire de 40 % l'itinérance chronique.

L'objectif n'a pas changé. Nous sommes résolus à l'atteindre et nous veillerons à ce que le gouvernement respecte ses engagements dans l'intérêt de chaque personne du Nouveau-Brunswick et, particulièrement, des personnes qui vivent dans la rue, afin que nous puissions enfin, enfin, constater des efforts visant à soutenir les collectivités.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, le ministre peut lire ses notes d'allocution tant qu'il le veut. Un an s'est écoulé. Personne n'agit avec urgence. La situation s'aggrave. Tout ce que le gouvernement a accompli jusqu'à présent, c'est la création d'un groupe de travail et d'un sous-comité de lutte contre l'itinérance à Fredericton. Ces mesures n'ont été prises qu'après que la mairesse de Saint John a forcé le gouvernement à agir en le montrant du doigt. L'action du groupe de travail n'a donné aucun résultat concret ni positif. Le ministre indiquerait-il à la Chambre combien de personnes ont maintenant obtenu un logement directement grâce au travail du groupe? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Il est intéressant de parler de montrer des gens du doigt dans le dossier. Nous avons vu le gouvernement précédent accumuler 700 millions de dollars sans les redistribuer aux collectivités qui réclamaient désespérément la prise de mesures pour surmonter la crise. Pendant les six années où il a été au pouvoir, nous avons été témoins d'une augmentation de 210 % du nombre de personnes en situation d'itinérance. Nous avons constaté des répercussions sur l'ensemble des collectivités de la province.

Notre engagement envers les gens du Nouveau-Brunswick ainsi que la vision que nous avons définie pour eux se traduisent par des actions concrètes. Voilà pourquoi nous agissons promptement et d'une manière inédite dans la province. Voilà pourquoi nous avons débloqué 7,4 millions de dollars plus rapidement que jamais afin d'injecter des fonds dans les collectivités pour la réalisation de projets de construction liés à l'initiative Le logement avant tout. Voilà des mots que l'opposition ne comprend peut-être pas bien : Nous réalisons de projets de construction. Nous réalisons de projets de construction et nous continuerons à le faire. Nous ferons en sorte que ce soit la voie à suivre pour mettre fin à la crise dans nos collectivités.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Le gouvernement actuel n'agit manifestement pas. La situation s'aggrave. Davantage de gens sont sans logement. Nous entrons dans la période de l'année où le froid s'installe et où la vie devient plus difficile. Vous savez, je me souviens d'avoir agi. Alors que le ministre dormait paisiblement dans son lit à Waterloo Village, j'ai mis en place un refuge contre le froid et je suivais alors un traitement contre un cancer de stade 4. Je cherchais à aider les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

gens à se protéger du froid, Madame la présidente. Le ministre peut parler tant qu'il le veut. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons aucune leçon à recevoir de ce ministre, car il n'a encore rien accompli qui puisse aider qui que ce soit. Les gens d'en face ont perdu un an. Tout ce qu'ils ont fait, c'est créer un groupe de travail. Le ministre vient de se vanter de l'engagement de 7,4 millions de dollars, mais rien n'a été fait. Davantage de gens sont sans logement. Voilà les faits. Quel est l'objectif énoncé du groupe de travail pour cette année — pas pour 2029, mais bien pour cette année — pour ce qui est de mettre les gens à l'abri du froid et de leur trouver un logement cet hiver? Merci.

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le chef de l'opposition a mentionné mon quartier, celui de Waterloo Village. Au cours des cinq dernières années, j'ai vu mon quartier se transformer devant mes yeux et j'ai vu le désespoir dans des collectivités comme la mienne. Je prends la parole à l'Assemblée législative pour faire bouger les choses dans le dossier. J'ai vu un gouvernement demeurer inactif pendant que des gens mouraient de froid, mais nous, nous veillons maintenant à fournir des fonds plus rapidement que nous ne l'avons jamais fait. Nous continuerons d'agir en ce sens. C'est pourquoi nous avons mis en oeuvre le plafond d'augmentation de loyer, la mesure législative la plus importante pour la protection des locataires. Nous voulions que cessent les hausses de loyers à hauteur de 50 % dont nous étions témoins et nous voulions instaurer une mesure de protection. Nous avons donc aussi prévu 21 millions pour le financement d'une subvention versée directement au locataire, de sorte que plus de gens demeurent en mesure de payer leur loyer. Nous mettons d'ailleurs sur pied notre groupe de travail, en tenant compte des politiques liées à l'approche Le logement avant tout, en vue d'offrir un logement à un plus grand nombre de personnes et plus rapidement dans les collectivités et de mettre enfin un terme à l'augmentation de l'itinérance dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, le ministre ne parle assurément pas du quartier pour lequel il a été conseiller. Rien ne s'est amélioré pendant qu'il était conseiller. C'est absurde.

La ville de Saint John...

(Exclamations.)

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Ah, le ministre s'énerve un peu, Madame la présidente.

Les gens de la ville de Saint John disent qu'ils ont besoin du soutien financier du gouvernement provincial pour rattraper les efforts de relocalisation des personnes en situation d'itinérance hors des zones rouges. Le ministre s'est vanté d'avoir prévu 7,4 millions de dollars pour le groupe de travail. Il l'a encore fait ce matin. Quelle partie de cette somme — quelle partie — a été affectée aux organismes sans but lucratif de Saint John pour les aider au chapitre des logements de transition en vue de fournir aux gens un logement maintenant, avant qu'il fasse plus froid? Merci, Madame la présidente.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Il est important de souligner, en ce qui concerne précisément Saint John, que le travail que poursuit la ville relativement aux campements, bénéficie grâce au gouvernement fédéral d'un soutien à hauteur d'environ 3,4 millions de dollars. Nous sommes fiers de travailler en partenariat avec la municipalité et nous continuerons de travailler avec elle à l'élaboration de la meilleure solution pour Saint John. Voilà ce que nous voulons continuer de faire dans l'ensemble de la province.

Nous croyons fermement qu'il est possible d'adopter à cet égard une approche régionale axée sur la collectivité et nous savons que l'itinérance à Saint John et l'itinérance à Moncton sont deux choses différentes. C'est pourquoi nous veillons à ce que les efforts déployés par le groupe de travail reflètent les particularités de la collectivité et nous nous assurons de fournir les ressources appropriées au bon endroit. La clé est maintenant de convenir qu'il y a urgence d'agir et de fournir le soutien et les fonds nécessaires le plus vite possible.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Il suffit de lire entre les lignes pour comprendre que, en fait, la réponse est 0 \$ — pas un seul cent des 7,4 millions de dollars. Voilà la réponse. Le ministre veut parler de mesures concrètes, mais le gouvernement n'a absolument rien fait.

(Exclamations.)

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Il est question du gouvernement fédéral, oui.

PRISONS

Aujourd'hui, à l'occasion du jour de l'opposition, nous proposerons une motion sur les logements thérapeutiques dans les prisons. L'ancien gouvernement était en faveur de l'initiative et prévoyait intégrer de tels logements dans la nouvelle prison à Minto. Nous entendons dire que les installations de Minto ne comprendront aucun logement thérapeutique. Le gouvernement dirait-il si c'est oui ou non le cas? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le chef de l'opposition d'avoir soulevé la question. Je suis très content de débattre aujourd'hui de la motion sur les logements thérapeutiques. Je pense qu'elle nous permettra de trouver un terrain d'entente.

J'ai eu le plaisir de visiter des logements thérapeutiques à Calgary. J'y suis allé deux fois. J'y suis allé en compagnie du ministre de la Sécurité publique et du sous-ministre de la Justice et de la Sécurité publique. Nous croyons fermement au programme.

Comme il a été mentionné, la construction de la prison de Minto prévoit un logement thérapeutique. Pour une raison quelconque, le chef de l'opposition est parvenu — je ne sais

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

trop comment — à la conclusion qu'aucun logement thérapeutique n'était prévu. Ce n'est pas le cas. Nous travaillerons avec le ministère de la Santé à faire en sorte que les ressources soient disponibles et en place. Nous devons trouver un fournisseur qui offre un tel service. Il n'y a aucun fournisseur de services dans l'est du Canada, mais nous poursuivons le travail, et j'espère que nous serons en mesure de mener la tâche à bien.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Vous savez, pour ce qui est du gouvernement actuel, le diable est toujours dans les détails. Les propos des parlementaires du côté du gouvernement sont toujours suivis d'un astérisque. Si le ministre a été si impressionné par tout ce qu'il a à l'instant mentionné avoir vu à Calgary et ainsi de suite, il aurait dû répondre à ma question par un « oui ». Voilà ce que je veux entendre ; je poserai donc de nouveau ma question.

Nous félicitons le gouvernement de s'être engagé à poursuivre les efforts que notre gouvernement avait entamés quant au logement de transition communautaire dans la péninsule de Kingston. Si le gouvernement allait de l'avant avec le programme de logements thérapeutiques pour les personnes incarcérées, les résultats pourraient s'améliorer. L'accès à de la thérapie pendant l'incarcération pourrait mener les gens à poursuivre leur traitement en milieu communautaire. Le gouvernement confirmera-t-il par un « oui » qu'il poursuivra notre travail en établissant des logements thérapeutiques dans nos prisons? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je remercie également le chef de l'opposition officielle de sa question très importante. Effectivement, notre gouvernement souhaite qu'il y ait des logements thérapeutiques pour les gens détenus dans les établissements correctionnels du Nouveau-Brunswick. Nous avons pu voir les bienfaits de tels logements. La raison pour laquelle nous voulons continuer le travail...

Je dois vous dire que, lors de mon entrée en fonction comme ministre de la Sécurité publique, l'une de mes premières rencontres a été avec mon prédécesseur. L'objectif de la rencontre était d'assurer une continuité dans les projets. Il m'a fait part de la vision pour l'établissement et il m'a dit qu'il y faudrait de tels logements.

Oui, nous souhaitons avoir l'espace nécessaire pour que les gens détenus dans les établissements correctionnels puissent avoir une bonne qualité de vie. Il s'agit du même type de logement que nous avons vu à Calgary. Je ne sais pas si le chef de l'opposition officielle les a vus. Les logements thérapeutiques sont essentiels à la qualité de vie. Nous continuerons à suivre la même vision, parce que c'est ce dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin. Nous en sommes encore au stade de la construction. Le désir est exceptionnel, et le résultat sera positif. Merci beaucoup.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

MÉDECINS

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'ai une question pour le ministre de la Santé. En fait, j'en ai plusieurs. La première porte sur les services chirurgicaux à l'Hôpital du Haut de la Vallée, à Waterville, qui fournit des services à des patients de ma circonscription et des circonscriptions voisines. Les gens de ma circonscription sont très préoccupés, car l'hôpital ne compte plus qu'un seul chirurgien. Non seulement l'hôpital ne compte maintenant qu'un seul chirurgien, mais j'ai aussi appris que des remplaçants ont été refusés à l'hôpital.

Les gens craignent que tous les services chirurgicaux soient perdus, alors que, lorsqu'on pense notamment à l'accouchement, il s'agit de services absolument essentiels. Aujourd'hui, j'aimerais savoir de la part du ministre quelles mesures sont prises pour recruter davantage de chirurgiens à l'Hôpital du Haut de la Vallée.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, j'ai les mêmes préoccupations que le député d'en face en ce qui concerne la viabilité des services chirurgicaux à l'Hôpital du Haut de la Vallée. En fait, j'y ai moi-même travaillé à l'époque où nous recrutions des chirurgiens généralistes. Convaincre des gens d'y aller, d'y rester et de faire partie d'une équipe de deux a toujours été une tâche ardue. Aujourd'hui, nous ne comptons de nouveau qu'un seul chirurgien. La situation est difficile. Personne n'aime travailler seul.

Nous envisageons d'accroître le nombre de chirurgiens des régions locales — de Fredericton, par exemple — afin qu'ils travaillent à l'Hôpital du Haut de la Vallée. Nous n'avons pas l'intention de fermer ni de réduire les services chirurgicaux à l'Hôpital du Haut de la Vallée. Je suis heureux de rassurer le député d'en face à cet égard. Nous avons un engagement semblable concernant les services d'obstétrique à l'Hôpital du Haut de la Vallée. Merci.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Je prends le ministre au mot lorsqu'il affirme qu'il n'est pas question de réduire les services, et je l'en tiendrai responsable. Le message qui a été reçu par les médecins de l'Hôpital du Haut de la Vallée, c'est que les interventions chirurgicales nécessitant des soins actifs et les séjours hospitaliers de nuit découlant d'interventions chirurgicales seront transférées à l'Hôpital Dr Everett Chalmers.

L'un des défis qui se posent à nous concernant le recrutement tient au fait que le chef du service de chirurgie, le chef du personnel et l'organisation des horaires chirurgicaux de l'Hôpital du Haut de la Vallée relèvent de l'Hôpital Dr Everett Chalmers à Fredericton. Je sais que le tout fonctionne très bien pour les gens ici, à l'Hôpital Dr Everett Chalmers, mais cela fonctionne moins bien à l'Hôpital du Haut de la Vallée. J'aimerais savoir quand... Vous savez, chaque école a un directeur et un directeur adjoint. Ils s'occupent de l'école et

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

assurent son bon fonctionnement. Je pense que chaque hôpital a besoin de la même possibilité de fonctionner efficacement, avec un chef du personnel et un chef du service de chirurgie. Quand les postes en question seront-ils rétablis à l'Hôpital du Haut de la Vallée?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, bien avant mon temps, il y a eu des regroupements de secteurs au sein de régions dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, notamment en ce qui concernait les chefs du personnel, les chefs des services de chirurgie et les chefs du service médical. Il s'agit d'une façon plus efficiente de faire les choses. Je suis convaincu que le chef du service de chirurgie et le chef du personnel, qui habitent actuellement dans la région de Fredericton, s'occupent bien de l'Hôpital du Haut de la Vallée. Celui-ci fait partie de leur secteur de responsabilité. Pour les patients qui s'y rendent afin de recevoir des soins, je n'ai aucun doute quant à la capacité des médecins, des anesthésistes et des chirurgiens qui y travaillent de s'occuper des gens de la collectivité et de répondre à leurs besoins. Je suis très heureux de répéter, encore une fois, qu'il continuera d'y avoir des services chirurgicaux et des services d'obstétrique à l'Hôpital du Haut de la Vallée. Merci de la question.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je ne me répéterai pas au sujet des hôpitaux qui ont un contrôle local sur leurs activités et leur organisation, notamment en ce qui a trait à l'établissement de l'horaire de travail.

La question complique énormément les efforts de recrutement. Les chirurgiens et les médecins locaux... Ce matin, je viens d'apprendre que nous perdrons un autre médecin de famille de la région d'ici au 1^{er} février. Le recrutement est important, car les nouveaux médecins, les jeunes médecins et les chirurgiens ne veulent pas travailler dans un hôpital où ils n'ont aucun contrôle sur le moment où ils peuvent avoir accès à un bloc opératoire. J'aimerais savoir... Une partie de ce que j'ai entendu, c'est que l'hôpital à Waterville deviendrait un centre pour les chirurgies d'un jour, à l'instar d'Oromocto, et qu'il n'y aurait plus d'hospitalisations de nuit ni d'interventions chirurgicales nécessitant un séjour d'une nuit. J'aimerais obtenir l'assurance du ministre que cela ne se produira pas.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, à l'intention du député d'en face, je dirais que nous voulons des interventions chirurgicales sûres. Nous voulons que les interventions chirurgicales soient réalisées dans des établissements disposant d'un soutien adéquat, de mécanismes de relève et de services d'anesthésie appropriés. Voici notre objectif premier : fournir aux personnes de la région, ainsi qu'à l'ensemble de la population de la région élargie, y compris Fredericton, des soins chirurgicaux de qualité et sécuritaires. Voilà notre engagement. C'est ce que vous avez demandé, et c'est ce que nous offrons.

En ce qui concerne ce que vous avez dit au sujet du départ d'un autre médecin, la situation est difficile. Lorsqu'un médecin de famille quitte la région et laisse des milliers de patients sans médecin, cela reflète un ancien système qui ne prévoyait ni relève ni mécanisme pour assurer la continuité des soins. Notre engagement est de mettre en place des unités de soins offerts en collaboration. Il y aura une équipe dans la région de Woodstock et des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

cliniques satellites adjacentes. Lorsqu'une personne quitte le système, nous sommes attristés de perdre quelqu'un qui a donné beaucoup de son temps, mais elle doit pouvoir quitter, et nous devons continuer de fournir des soins adéquats grâce à nos cliniques de soins offerts en collaboration. Merci de me donner l'occasion de le préciser.

TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

M^{me} Conroy (Miramichi-Est, PC) : Madame la présidente, nous avons souvent parlé à la Chambre des promesses rompues du gouvernement Holt parce qu'il y en a beaucoup, et le nombre continue d'augmenter. Nous craignons que la promesse suivante risque également d'être rompue. Le 5 juin dernier, la Chambre a voté à l'unanimité en faveur de l'une des motions de l'opposition visant à rendre disponibles dans les ambulances des médicaments thrombolytiques afin qu'ils soient utilisés par les travailleurs paramédicaux en soins avancés pour sauver la vie des gens qui font une crise cardiaque. Depuis, c'est le silence radio de la part du gouvernement actuel. Quand celui-ci fera-t-il ce qui s'impose et mettra-t-il ces médicaments pouvant sauver des vies entre les mains de nos travailleurs paramédicaux en soins avancés qui les réclament?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais à la députée d'en face et à la Chambre en général que c'était une excellente idée de mettre à la disposition des travailleurs paramédicaux en soins avancés des médicaments thrombolytiques dans les ambulances. Leur champ d'exercice leur permet d'administrer ces médicaments. Toutefois, on ne peut pas appuyer la motion à l'Assemblée législative et la voir se concrétiser le lendemain. Nous travaillons étroitement avec les travailleurs paramédicaux en soins avancés et l'association pour faire les choses de manière très sécuritaire.

En réponse à votre observation, plus les gens reçoivent des médicaments thrombolytiques rapidement, moins le muscle cardiaque est endommagé. Je pense qu'il s'agit d'une très bonne idée, quelle qu'en soit l'origine. Nous travaillons assidûment à la question, et nous collaborons avec les travailleurs paramédicaux pour faire en sorte que les bonnes personnes reçoivent la formation appropriée et disposent des bons médicaments dans l'ambulance. Je vous remercie d'avoir soulevé la question. Nous ne restons pas silencieux à cet égard. Nous travaillons à l'initiative. C'est dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

M^{me} Conroy (Miramichi-Est, PC) : Merci, Madame la présidente. Selon les travailleurs paramédicaux, le tout est facile à mettre en oeuvre. Ils sont déjà formés pour administrer le médicament ; il ne devrait donc pas être trop difficile de mettre la mesure en oeuvre.

Nous avons appris que les médicaments thrombolytiques sont administrés jusqu'à 2 500 fois par année. Cela représente environ 200 personnes par mois. Notre motion a été adoptée il y a six mois ; donc, si l'on fait le calcul, environ 1 200 personnes auraient pu recevoir ce médicament pendant le trajet à l'hôpital, au lieu d'attendre d'y arriver.

Questions orales

Les médicaments thrombolytiques sont administrés dans des circonstances où chaque seconde compte. Tout délai supplémentaire a des répercussions dévastatrices pour le patient. Pourquoi le gouvernement tarde-t-il la mise en oeuvre? Son rôle consiste à mettre en oeuvre les changements nécessaires aux politiques pour que de tels médicaments soient mis à la disposition des travailleurs paramédicaux.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais à la députée d'en face que la procédure ne consiste pas simplement à injecter le médicament dans le bras. Il faut disposer de protocoles appropriés et veiller à ce que les bonnes personnes reçoivent la formation nécessaire. Dans les services des urgences qui prendront les patients en charge... Oui, j'en conviens, le plus tôt serait le mieux. Mettre un tel changement en oeuvre il y a quelques mois n'est pas aussi souhaitable que si cela avait été fait il y a six ans. Toutefois, nous le faisons maintenant.

J'applaudis l'opposition d'avoir soulevé la question. Nous convenons tous de l'importance de recevoir au bon moment des soins appropriés prodigués par la bonne personne, laquelle détient la formation appropriée, et avoir le suivi approprié. C'est ce qui se passe. Nous faisons preuve de diligence à cet égard, mais nous voulons faire les choses comme il se doit, et prendre en compte l'élargissement du champ d'exercice des travailleurs paramédicaux. La question n'est pas reléguée au second plan, Madame la présidente. Elle est au premier plan. Merci beaucoup.

M^{me} Conroy (Miramichi-Est, PC) : Il ne semble pas vraiment y avoir de plan ou d'échéancier prévu. Les travailleurs paramédicaux nous ont dit que la chose était simple. Ils sont déjà formés, et ils sont déjà à bord des véhicules. Ils ont simplement besoin que les médicaments soient mis à leur disposition dans les véhicules.

On procède déjà ainsi à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Si, à l'Assemblée législative, les parlementaires du côté du gouvernement sont incapables de modifier une politique en six mois, ils pourraient peut-être se rendre dans les provinces mentionnées et voir comment leurs politiques sont rédigées.

Madame la présidente, les gens du Nouveau-Brunswick sont très fortement en faveur de l'élargissement du rôle des travailleurs paramédicaux dans la prestation de soins de santé dans notre province — 79 % d'entre nous le seraient, selon un récent sondage réalisé par Abacus. Les travailleurs paramédicaux nous ont dit à maintes reprises qu'ils sont prêts à assumer un plus grand rôle dans la prestation de soins de santé dans notre province. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours lutté en faveur de l'élargissement du champ d'exercice des travailleurs paramédicaux. Quand le gouvernement Holt cessera-t-il de retarder les choses et permettra-t-il aux travailleurs paramédicaux d'assumer un plus grand rôle dans la prestation de soins de santé, à commencer par l'administration de médicaments thrombolytiques?

Quand, Madame la présidente?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, favoriser l'utilisation complète du champ d'exercice est effectivement un

Questions orales

objectif clé du gouvernement. Trop de gens, trop de professionnels n'exercent pas complètement leur champ d'exercice et ne sont pas heureux de travailler ici au Nouveau-Brunswick. Nous incitons maintenant les travailleurs paramédicaux à utiliser pleinement leur champ d'exercice. Oui, les travailleurs paramédicaux en Nouvelle-Écosse le font. Ici, au Nouveau-Brunswick, aucun travailleur paramédical ne l'a fait jusqu'à présent. On ne peut pas simplement dire aux travailleurs paramédicaux d'administrer des médicaments thrombolytiques à plus de gens et les envoyer le faire. Il faut veiller à ce que les travailleurs paramédicaux qui administrent un tel traitement aient les compétences nécessaires pour le faire. Nous les soutiendrons.

En réponse à vos autres observations, nous voulons que nos travailleurs paramédicaux travaillent davantage dans la collectivité. Ils peuvent en faire davantage. Travailler étroitement avec le personnel de l'Hôpital extra-mural et une ambulance qui se rend à une habitation pour apporter du soutien aux gens fait partie de leur champ d'exercice. Je suis très enthousiaste à l'égard du rôle que joueront les travailleurs paramédicaux au sein de notre équipe de soins offerts en collaboration aux côtés, notamment, du personnel de l'Hôpital extra-mural. Merci d'avoir soulevé la question. Nous devons tous utiliser pleinement notre champ d'exercice. Merci beaucoup.

MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÉGARD DES ENFANTS

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, selon la GRC, de 2023 à 2024, les infractions de nature sexuelle contre des enfants au Nouveau-Brunswick ont augmenté de 60 %. Pendant une audience du Comité des comptes publics qui s'est tenue en février, le sous-ministre de la Sécurité publique m'a dit que, parmi les 24 recommandations faites en 2019 à la Sécurité publique par le Comité consultatif sur le dommage sexuel des enfants, seul trois de celles-ci — trois — ont été mises en oeuvre. À l'époque, le Nouveau-Brunswick occupait le troisième rang pour ce qui est du taux d'agressions sexuelles contre des enfants au Canada.

Cette année, CBC a rapporté que, en 2023, le Nouveau-Brunswick affichait le deuxième taux pour ce qui est du taux d'agressions sexuelles contre des enfants. Madame la présidente, puisque l'incidence a augmenté de 60 % l'année dernière, nous finirons par afficher le taux le plus élevé du pays. Que se passe-t-il? Les agressions sexuelles commises envers les enfants provoquent des traumatismes insupportables et peuvent détruire des vies. Sous la direction des Conservateurs, le problème s'est aggravé. Quelles mesures le ministre de la Sécurité publique prend-il pour faire baisser les taux d'agressions sexuelles commises envers les enfants?

[Original]

L'hon. M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Écoutez, nous ne faisons pas de politicaillerie relativement à un tel sujet. Nous le prenons très au sérieux. Ma première conversation avec la première ministre après qu'elle m'a confié mon rôle... Ce

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

qui me préoccupait le plus, c'était la traite des personnes au Nouveau-Brunswick. Au début, il n'y avait pas beaucoup de statistiques en la matière. En août, un reportage de la CBC montrait que les chiffres avaient monté en flèche au Nouveau-Brunswick.

Nous avons annoncé l'établissement d'une unité de lutte contre la traite de personnes, car les jeunes filles de 13 à 24 ans sont les personnes les plus touchées par ce genre de tragédie. Nous aurons maintenant, pour la première fois au Nouveau-Brunswick et même dans les provinces de l'Atlantique, une unité de lutte contre la traite de personnes. Il faut mettre fin à la traite de personnes, car c'est l'un des pires crimes pouvant être commis.

Le travail n'est pas terminé. Toutefois, nous en sommes conscients. Il s'agit d'une première étape parmi de nombreuses étapes à suivre pour rendre la province plus sécuritaire pour nos jeunes. Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, je parle d'abus sexuels d'enfants. L'ancienne directrice du Centre de prévention de la violence, Sylvie LeBlanc, a dit que les cas d'abus sexuels commis sur des enfants se multipliaient dans le silence. Les gouvernements Higgs et Holt, et aujourd'hui encore le ministre actuel, ont gardé un silence glaçant face aux taux alarmants de cas de préjudices sexuels causés à des enfants dans notre province.

Le rapport de 2015 intitulé *Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes*, les recommandations de suivi de 2019 formulées par le comité consultatif sur les préjudices liés à la santé sexuelle ainsi que le plan d'action de 2024 ont été retirés du site Web de Sécurité publique. Il y a cinq ans, soit en 2020 — il ne s'agit pas de politicaillerie —, j'ai obligé le gouvernement conservateur à publier le rapport à ce sujet. Le ministère m'a indiqué que sa priorité absolue était de déterminer comment communiquer au public les conclusions et les recommandations. Eh bien, ne nous dites pas quelles sont les conclusions du rapport. Les préjudices sexuels peuvent rendre les enfants suicidaires, incapables de mener une vie normale et portés à l'automutilation, Madame la présidente. Que compte faire le ministre pour réduire le nombre de cas de préjudices sexuels causés à des enfants?

[Original]

L'hon. M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : J'espère que le message sera clair. Je ne sais pas pourquoi le député d'en face crie, car nous ne devrions pas faire de la politicaillerie à cet égard. D'accord? J'espère que le message sera clair.

Le gouvernement actuel a fait un investissement historique pour lutter contre la violence sexuelle. L'investissement vise à lutter non seulement contre la traite de personnes, mais aussi contre la violence sexuelle.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Il y a plus d'un mois, nous avons tenu une conférence de presse sur le sujet. Les gens d'en face n'étaient pas présents, bien sûr. S'ils avaient été présents, ils auraient compris qu'il est à la fois question de la traite de personnes et de la violence sexuelle.

Si le parlementaire du côté de l'opposition veut parler du dossier, qu'il vienne me voir et nous pourrions en discuter plus en détail. Nous prenons la question très au sérieux.

Justement, elle comprend les enfants. Le parlementaire du côté de l'opposition me dit-il qu'une adolescente de 13 ans ne compte pas? Le dossier comprend tous les enfants.

Dans toute l'histoire du Nouveau-Brunswick, jamais d'aussi grands investissements n'ont été faits dans le dossier. Il semble que ce ne soit pas suffisant pour le parlementaire du côté de l'opposition, parce qu'il formule son argument pour essayer de faire les gros titres. Pour notre part, nous agissons, nous investissons des sommes et nous continuerons le travail. Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

ÉNERGIE

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. J'aimerais revenir sur la question d'Énergie NB et sur le moment critique auquel nous serons confrontés dans quelques années concernant l'équilibre entre la production et la demande d'électricité. Or, nous avons beaucoup entendu parler du sujet en comité. Nous en avons beaucoup entendu parler à l'Assemblée législative. Nous avons entendu de nombreuses discussions et nous comprenons les chiffres, qui indiquent que les perspectives ne sont pas bonnes si nous n'augmentons pas la production d'électricité pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons également entendu parler ce matin de turbines. Nous savons qu'il existe actuellement un énorme arriéré de turbines à l'échelle mondiale. ProEnergy les utilisera à Tantramar pour assurer le fonctionnement de la centrale si — si — elle obtient l'approbation de la CESP en février. Mes questions au ministre de l'Énergie sont les suivantes : Premièrement, les turbines seront-elles disponibles si Énergie NB obtient l'approbation? Deuxièmement, si l'approbation est refusée, que compte faire le gouvernement face à la pénurie d'électricité à laquelle nous serons confrontés dans quelques années?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente, et je remercie le député d'en face, car il s'agit d'un sujet très, très sérieux. Au fait, je viens d'assister à une conférence en Nouvelle-Angleterre, à Boston, il y a deux ou trois semaines. La sécurité énergétique est un enjeu majeur dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Le problème se pose dans toutes les provinces Maritimes. Il se pose au Québec, en Ontario, partout. Il se pose de l'autre côté de l'Atlantique, en Europe. Le problème existe partout, y compris au Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi, lorsque le projet IRSR sera mis en oeuvre, nous devrons avoir des discussions approfondies à la Chambre, comme le fait Énergie NB avec ses fournisseurs.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ProEnergy est actuellement dans la file d'attente pour obtenir les mêmes turbines, et l'entreprise est en mesure de respecter l'échéance de 2028. Les autres promoteurs ne disposaient pas de ces turbines. Voilà pourquoi ils n'ont pas pu respecter l'échéance de 2028. La décision de la CESP doit être prise d'ici au 1^{er} avril, car c'est essentiellement encore autour de la date limite. Nous laisserons le processus suivre son cours et nous verrons comment...

[Original]

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée.